

12 mars 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERALE DE SANTE

(Eurolist)

Par courrier du 13 février 2007, complété par des courriers des 6 et 9 mars, la société Julius Baer Investment Management LLC (1) (330 Madison Avenue, New York, NY, 10017, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients sous gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 9 février 2006, par suite de cessions d'actions, les seuils de 5% du capital et des droits de vote (2) de la société GENERALE DE SANTE et détenir alors pour le compte desdits clients, 1 820 978 actions GENERALE DE SANTE représentant 1 748 716 droits de vote (3), soit 4,67% du capital et 4,49% des droits de vote de cette société (4).

Le déclarant a précisé détenir au 22 février 2007, pour le compte de ses clients, 1 617 083 actions GENERALE DE SANTE représentant 1 570 931 droits de vote, soit 3,02% du capital et 2,93% des droits de vote de cette société (5).

-
- (1) La société Julius Baer Investment Management LLC est contrôlée par Julius Baer Securities Inc., elle-même contrôlée par Julius Baer Holding Ltd.
 - (2) Contrairement à ce qu'indiqué dans D&I 206C0025 en date du 4 janvier 2006, Julius Baer Investment Management LLC a franchi en hausse le seuil de 5% des droits de vote de GENERALE DE SANTE, le 22 novembre 2005 et non le 5 octobre 2005.
 - (3) Tous les clients de Julius Baer Investment Management LLC ne lui donnent pas nécessairement pouvoir à l'effet de se faire représenter aux assemblées générales.
 - (4) Sur la base d'un capital composé de 39 028 224 actions représentant 38 977 528 droits de vote.
 - (5) Sur la base d'un capital composé de 53 663 808 actions représentant autant de droits de vote.